Image not found or type unknown

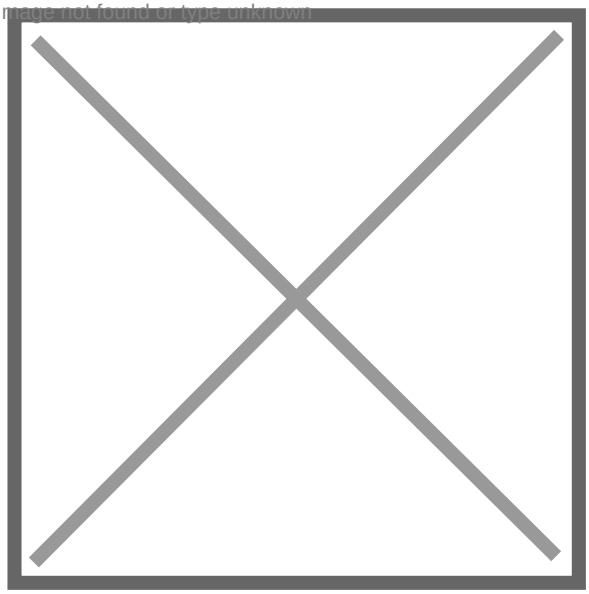

Quel doit être ma durée de préavis?

Par **mafalda76**, le **28/06/2010** à **18:11**

Bonjour,
je viens de déposer ma lettre demission aujourd'hui. Selon ma convention collective de 6 mois à 2 ans d'ancienneté le préavis est d'un mois au delà c'est 2 mois.
J'ai signé avec mon employeur le 15 décembre 2008 mais comme c'était une reprise de service. On m'a donc accordé une reprise de l'ancienneté de la précédente entreprise qui datait du 06 mars 2006.
Alors dois-je faire 1 ou 2 mois de préavis? Sachant que j'ai trouvé un autre emploi qui débute le 02 août quels sont mes recours si mon employeur exige les deux mois de préavis ?

Par **jeetendra**, le **28/06/2010** à **20:06**

Bonsoir, pour moi vous devez 1 mois de préavis sauf dispense par l'employeur, cordialement.

Par **mafalda76**, le **28/06/2010** à **21:03**

Bonsoir,
Mon employeur avance l'argument que comme la reprise de l'ancienneté de mars 2006 est indiquée sur mes bulletins de salaire, c'est cette date qui compte et non pas la date effective de signature de contrat du 15 décembre 2008.
En cas de désaccord, quels sont mes recours ?
Il faut absolument que je sois libérée de mes engagements pour le 02 août 2010.
Cordialement

Par **Visiteur**, le **02/07/2010** à **09:40**

bonjour,

pour ma part, je pencherai comme votre employeur....

http://www.juritravail.com/Actualite/primes-avantage/Id/216

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés